

Dons au Sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Perc.

Tous les dons à la chapelle de la Pointe-au-Père doivent être adressés ou remis au curé, le **Rév. M. Maj. Bolduc.**

— 000 —

Renseignements utiles.

La messe du pèlerinage se dit toujours à 8 hs.

La Grand'messe du dimanche se chante à 9½ h.
et les vêpres à 2 hs.

L'honoraire d'une grand'messe est de \$3.00, celui d'une basse messe est de 50 centins

La messe pour ceux qui ont acheté des billets d'affiliation à l'ŒUVRE DU PÈLERINAGE DE STE ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE se dit le premier lundi du mois